



Séance du conseil municipal du lundi 18 décembre 2017

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le vendredi 8 décembre 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, JEAN, RIVIER,
Mmes CARRILLO, MARJARIE,
MM. DARTIGOEYTE, DEGUDE, VERGNAUD

Absents excusés : Mmes GRATIEN, MORTARA, RENARD, MM. JOLYS, SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. RIVIER

1 – Plan Local d'Urbanisme – Présentation du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire présente le projet de PADD, qui devra ensuite être voté auprès de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Ce projet limite les constructions au nombre de 70 jusqu'en 2030 (maximum pour la station d'épuration) et, conformément à la loi ALUR, ne prévoit plus de constructions en dehors du bourg. Après débat, le conseil municipal est favorable à ce document.

2 – Sécurité routière sur les routes départementales

Le Maire donne un compte-rendu de sa rencontre avec MM. DUCOS et SOULE du Centre Routier Départemental, afin de faire valider les projets du conseil municipal. Le dossier est toujours en instance de passage en commission.

3 – Rapport Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire lance le débat sur le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune. Une seule recommandation a été faite au cours de ce rapport : imputer le financement par l'Etat des emplois aidés au compte 7471, recommandation mise en œuvre dès le budget 2017. Le reste du document constate la situation et avance des solutions pour restaurer les marges financières de gestion courante.

4 – Reconduction ligne de trésorerie

Le conseil municipal demande une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole afin de pouvoir faire face aux échéances importantes du début d'exercice.

5 – Soutien du conseil municipal à la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux de France

Le Conseil Municipal soutient la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux de France, tendant à obtenir le vote d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

6 – Coupe de bois sur un chemin d'exploitation communal

Des chênes ont été coupés sans autorisation sur un chemin d'exploitation appartenant à la commune et, le bois emporté.

Le Conseil Municipal demande le paiement du bois emporté.

7 – Communications diverses

Monsieur le Maire informe de l'achat d'un nouveau bus pour le ramassage scolaire, par suite de l'accident survenu au précédent et à son classement en épave.

Un agent de remplacement a du être recruté par le SIRP par suite d'un accident de service d'un agent.

Les manifestations organisées lors du week-end du Téléthon ont permis un bénéfice de 2 500 €.

Une délibération est approuvée encadrant l'affichage publicitaire lors des manifestations associatives.

La soirée des vœux est prévue pour le vendredi 19 janvier 2018, à partir de 18 heures 30, suivie le lendemain, samedi 20 janvier, du traditionnel repas offert par le CCAS.

Fait à Coimères, le 28 décembre 2017